

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU SMMAR
DU 25 janvier 2024**

Lieu de la réunion : SMDA Narbonne

La séance du Bureau Syndical est ouverte à 11 h

Le Président procède à l'appel, soit 7 membres présents.

Participants :

- M. MÉNASSI Eric, Président du SMMAR
- M. DEMANGEOT François, Vice-Président du SMMAR et Président du SIAH Fresquel
- M. JAMMES Michel, Vice-Président du SMMAR et Président du SB Berre et Rieu
- M. BARDIES Pierre, Président et délégué titulaire du SMAH HVA
- Mme VERGNES Magali, déléguée titulaire du CD11
- M. HERNANDEZ André, Président et délégué titulaire du Syndicat de Bassin Versant Orbieu Jourres
- M. DEDIES Daniel, Vice-Président du SMMAR, délégué titulaire du CD11

Excusés :

- M. BELART Xavier, Président et délégué titulaire du SMDA
- M. MAGRO Christian, Président et délégué titulaire du SM Aude Centre
- M. DURAND Pierre, CLE SAGE HVA
- M. DIMON Jacques, Président de la CLE SAGE Fresquel
- M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes

Invités :

- M. AVERSENQ Jean Marie, DGS du SMMAR
- Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice Administrative et financière du SMMAR
- Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice technique du SMMAR
- M. LACOMBE Gérard, Président de la CLE SAGE BVA
- M. TRIADOU Laurent, Directeur du SMDA
- Mme CANSINO Severine, DGS du SMAC
- M. BALUFIN Etienne, Animateur SAGE Basse Vallée de l'Aude
- M. SANS Kriss, chargé de mission planification/GEMAPI
- M. MAZARE Guillaume, Chargé de mission PAPI
- M. SEVENIER Bastien, Chargé d'aménagement du territoire

Le quorum est atteint, le Bureau Syndical peut siéger en session ordinaire.

M. François DEMANGEOT a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Mot d'accueil de M le Président du SMMAR qui remercie M le Directeur du SMDA pour son accueil dans les nouveaux locaux.

Il rappelle qu'il avait été décidé de délocaliser les réunions dans chaque syndicat adhérent.

A titre personnel, il remercie l'ensemble de l'assemblée pour tous les mots de sympathie qu'il a reçu durant sa convalescence.

Il conclut en adressant ses meilleurs vœux et surtout des vœux de bonne santé à tous.

Etablissement Public Foncier

Présentation du PPT par M le Directeur du SMMAR et Mme la directrice technique du SMMAR.

M Hernandez revient sur la problématique de la temporalité des projets. Il propose de mener une action auprès de tous les services pour réduire les délais.

Mme Lafenêtre, Directrice de l'EPF confirme que les projets prennent du temps. Elle ajoute que le projet peut en plus être impacté par une évolution de la législation. Il faut essayer d'anticiper au maximum.

M le Président donne l'exemple de la commune de Trèbes impacté par les inondations d'octobre 2018. Les 1ers travaux PI devraient pouvoir commencer en 2025 soit 8 ans après. C'est rapide quand on connaît toutes les étapes, mais la population ne comprend pas que cela prenne autant de temps.

M Hernandez rappelle qu'il a organisé une première réunion sur sa commune en 2002 pour informer la population sur la protection des inondations. Il se désolé qu'aujourd'hui, 22 ans après, qu'il n'y ait eu aucune réalisation.

M Bardies déplore l'augmentation de la lenteur des projets depuis ses débuts d'élus. Et ajoute qu'en parallèle les entreprises du territoire sont en difficultés.

M Lacombe demande si les projets d'ouvrage écreteur de crue ne pourraient pas permettre également de stocker de l'eau ?

Aujourd'hui la technique ne permet pas cette double fonctionnalité car la durée de vidange est supérieure à l'anticipation de l'évènement Météo. S'il existe une solution technique fiable elle sera étudiée. Après il peut être possible de mixer et ainsi attribuer une partie du volume d'écrêtement au stockage d'eau mais c'est un volume qui sera en moins pour la protection contre les inondations.

C'est un choix politique, c'est aussi un choix à acter juridiquement car les syndicats ne sont pas aujourd'hui compétents dans le stockage d'eau et c'est aussi une question de coût.

Il est rappelé que tous les projets sont analysés au travers d'une ACB. Analyse Cout Bénéfice. Si cette ACB est négative il n'y a pas de financement !

La parole est donnée à Mme Lafenêtre, Directrice de l'EPF.

Elle remercie le SMMAR pour l'invitation et est heureuse de pouvoir échanger avec les élus.

Présentation du PPT EPF.

Elle interpelle les élus sur le fait de sensibiliser les notaires. Parfois cela peut faire perdre beaucoup de temps. (beaucoup de propriétaires, faible cout de vente...)

En parallèle il peut être aussi pensé à noter les projets en emplacements réservé dans les PLUi.

Pas d'autre question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

François DEMANGEOT
Vice-Président du SMMAR
Président du SIAH Fresquel



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

